

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 13 mars 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets :

La demande vise à permettre la construction d'une résidence ayant une marge de recul avant de 24,13 mètres au lieu des 7,5 mètres maximum permis au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

La demande vise également à permettre la construction d'une résidence ayant une marge de recul avant de 25,50 mètres au lieu des 7,5 mètres maximum permis au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** parties du lot 5 762 787 du cadastre du Québec (extrémités nord des rues Alphonse et Maurice) incessamment connues comme les lots numéros 6 057 787, 6 057 788, 6 057 789 et 6 057 790.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 17<sup>e</sup> jour de février 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 22 février 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 17 février 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA